



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attribution du vaccin contre la grippe aux aidants familiaux

Question écrite n° 33641

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'attribution du vaccin contre la grippe. Les pharmaciens ont reçu l'ordre de le réserver aux personnes ayant eu la fiche gratuite de la sécurité sociale. À ce jour, sont exclus les aidants familiaux. Or, du fait de leur mission, ils sont en contact permanent avec des personnes potentiellement fragiles. Ils représentent donc un plus gros risque de contaminations, étant 24 heures sur 24 auprès du malade, que les infirmières ou les aides-soignantes. Aussi, il lui demande s'il est prévu d'ajouter aux listes prioritaires les aidants familiaux justifiant de leur statut.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33641

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7688

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)